

Coupures et perforations accidentelles au cours d'une procédure

Objectif : L'analyse des données a démontré qu'en 2012-2013, le mauvais code de cause externe a été attribué à 27 % des cas ayant le code de diagnostic **T81.2** *Perforation et déchirure accidentelles au cours d'une procédure, non classées ailleurs*.

Quelles sont les directives dans les normes de codification?

La norme de codification *Ponction/lacération/perforation au cours d'une procédure* est classée sous la norme *Incidents survenus au cours d'actes médicaux et chirurgicaux*. Elle fournit des renseignements détaillés sur l'attribution du code **T81.2**.

Le code de diagnostic **T81.2** est attribué lorsque la ponction, la lacération ou la perforation satisfait à l'un des critères de significativité. Il n'est toutefois pas attribué lorsque l'organe atteint extrait dans le cadre de la chirurgie prévue à l'origine a subi une lacération.

Que disent les données?

Les données montrent que le code **T81.2** est parfois combiné à l'un des codes de la catégorie **Y83.**— *Opération et autre acte chirurgical à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'incident au cours de l'intervention*.

Ces combinaisons de codes sont erronées, car les ponctions, lacérations et perforations sont des **incidents** qui surviennent au cours d'actes médicaux et chirurgicaux, et non des **réactions anormales** ou des **complications ultérieures**.

Quel est le bon code de cause externe?

Le code de cause externe approprié doit provenir de la catégorie **Y60.**— *Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'actes médicaux et chirurgicaux*.

Vérification de la qualité des données

Identifiez et passez en revue les abrégés qui contiennent le code **T81.2**, mais aucun code de la catégorie **Y60.**—.

